

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 janvier 2026

L'INTÉRÊT DES ENFANTS - (N° 2365)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 112

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
Mme Perrine Goulet

à l'amendement n° 89 de Mme Maximi

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« à caractère social, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement de précision juridique.